



# Procès-verbal du conseil d'école

## du jeudi 5 novembre 2020

### Présents

Mme F., première adjointe au maire.

### Les parents élus :

M. F. (Titulaire)

### Les enseignantes :

Mme F. (Directrice)

Mme G.

Mme M.

Mme LB

Mme B.

Mme F.

### Absents excusés

M. T., Maire de Saint Gilles

Mme ML., Inspectrice de l'éducation nationale

Mme T. (enseignante)

Mme G. (Titulaire)

M. L. (Titulaire)

Mme L. (Titulaire)

Mme M. (Titulaire)

M. N. (Titulaire)

Mme G. (Suppléant)

M. L. (Suppléant)

M. R. (Suppléant)

Début de séance : 18h

Secrétaires de séance : Mme G.

## **1. Installation du conseil d'école**

La participation aux élections des parents au conseil d'école a été de 61,69 %. Elle était de 54,87 % l'année dernière, soit une hausse de 6,82 points.

Il n'y avait qu'une seule liste comportant 9 noms de parents, 6 parents titulaires sont donc élus ainsi que 3 parents suppléants.

Il y a eu 161 votants pour 261 inscrits (169 votants pour 308 inscrits l'année dernière). 24 bulletins blancs ou nuls et 137 suffrages exprimés.

La directrice remercie les parents élus d'avoir contribué au bon déroulement de ces élections en préparant le matériel de vote et en tenant le bureau de vote. Elle remercie aussi la mairie qui a mis à disposition et installé l'urne et l'isoloir.

## **2. Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent**

Le procès-verbal du conseil d'école du lundi 22 juin 2020 est approuvé à la majorité (8 votes pour, aucune abstention).

## **3. Fonctionnement du conseil d'école**

Les règles de fonctionnement du conseil d'école ont été rappelées :

Le conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et non sur des situations d'élèves en particulier.

- L'ordre du jour est établi par la présidente du conseil, c'est-à-dire la directrice de l'école. Il doit être respecté tel qu'il a été établi sur l'invitation. Les questions diverses doivent être remises au président une semaine avant la réunion.
- Les débats doivent rester courtois et dépourvus de toute agressivité.
- Pour la clarté des débats, chaque participant doit éviter les longs monologues nuisibles à l'expression de tous et pour permettre de voir tous les points inscrits à l'ordre du jour.
- Seule la présidente du conseil d'école peut inviter une personne extérieure. En tant que telle, elle ne saurait refuser les propositions d'invitation, mais souhaite en avertir les membres du conseil d'école avant la réunion, afin que chacun se prépare en toute connaissance de cause. L'envoi d'un avenant à l'invitation permet d'informer de la présence d'une personne supplémentaire et / ou de la modification de l'ordre du jour.
- Le secrétariat est assuré par une enseignante, mais si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat.
- Le procès-verbal est de la responsabilité de la présidente du conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion.
- Les envois de courriers aux membres du conseil d'école seront faits par courrier électronique.
- Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.
- La diffusion vers les familles s'effectuera de la façon suivante :
  - un envoi par mail aux membres du conseil
  - un affichage grand format sur le tableau d'affichage et dans le hall
  - une distribution papier sur demande aux parents qui le souhaitent (information par mail)
  - un affichage sur le blog de l'école dont le lien sera envoyé aux parents.
- Les représentants des parents d'élèves ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école. Ces derniers peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école. Une adresse mail a également été mise en place pour permettre aux parents d'élèves d'échanger avec les représentants : [cematernelle35@gmail.com](mailto:cematernelle35@gmail.com)

L'école ne bénéficie plus de Délégué Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN) sur l'école.

#### **4. Date des prochains conseils d'écoles**

Les prochains conseils d'école auront lieu les mardis 16 février et 15 juin 2021 à 18h

#### **5. Elections des représentants de parents d'élèves pour la rentrée 2021**

Ce point est inscrit à l'ordre du jour. Cependant, ce conseil d'école ayant lieu en comité réduit, ce point sera reporté.

Afin de simplifier les élections de représentants de parents, la directrice proposait de voter pour que le vote des représentants de parents d'élèves se fasse par correspondance **exclusivement**.

#### **6. Le règlement intérieur de l'école**

Seul le paragraphe 5 a été modifié :

- ✓ sur les objets dangereux à l'école pour supprimer l'interdiction de chaussures lumineuses.

Ces modifications s'appuient sur les formulations du règlement type départemental.

Adoption du règlement soumise au vote :

Le règlement intérieur de l'école a été approuvé à la majorité (aucune abstention). Il sera distribué aux parents d'élèves avec accusé de réception et affiché dans l'école maternelle.

## **7. Utilisation des locaux scolaires :**

L'association Gym'môme utilise les locaux scolaires hors du temps de classe les mardis et les jeudis soir.

## **8. Effectif et organisation pédagogique de l'école**

L'école compte actuellement 144 élèves : 138 élèves scolarisés, 5 TPS qui feront leur rentrée en janvier et 1 GS qui arrivera en mars (+2 TPS qui feront également leur rentrée en mars mais non encore inscrits). Les élèves sont répartis de la façon suivante : 8 TPS, 38 PS, 50 MS et 48 GS. 4 élèves sont arrivés depuis la rentrée scolaire. Il y a eu 3 radiations.

En septembre 2019 les effectifs étaient les suivants : 11 TPS, 51 PS, 49 MS et 51 GS soit 162 élèves.

Les élèves sont répartis sur 6 classes multi-niveaux. Cela représente une moyenne de 24 élèves par classe.

## **9. Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires**

Les APC sont organisées sur le temps du midi, de 13h20 à 13h50.

Les enseignantes travaillent avec un petit groupe d'élèves. Ces activités peuvent être de l'aide au travail personnel, ce n'est pas le cas en maternelle, de l'aide aux élèves en difficulté ou des activités en lien avec le projet d'école.

Lors de la première période, les enseignantes de l'école ont mis en place des APC pour faciliter, accompagner, l'accueil des plus petits entre le temps de repas et le temps de sieste en participant à la préparation au coucher.

A partir de la deuxième période, les APC vont concerner en priorité les Grandes Sections. Il leur sera proposé à tous la passation du test BOEHM (évaluations en langage) qui permettra de mieux cibler les difficultés de chacun. Au fil de l'année, un temps d'APC pourra également être proposé aux élèves de Moyenne Section.

Les parents sont informés dès lors que l'enfant est concerné par les APC.

## **10. Les projets pédagogiques de l'année**

### **• Festivités de Noël**

- ❖ L'école doit accueillir le spectacle "Noël à la ferme" réalisé par le petit théâtre populaire portable, le mardi 1er décembre. Il s'agit d'un spectacle de marionnettes. Deux représentations étaient initialement prévues. La tenue de ce spectacle est incertaine au regard du contexte sanitaire.
- ❖ Un goûter de Noël devrait être organisé par l'Association des Parents d'Élèves (APE) dans chaque classe et chaque classe a de plus commandé 3 cadeaux.

Ces deux actions sont financées par L'APE (Association des Parents d'élèves).

- ❖ Les 6 classes de l'école participeront aussi à un projet proposé par la mairie : dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année, Madame M. (3e adjointe aux affaires sociales, solidarité), Mesdames L. et M. (conseillères municipales) qui sont porteuses du projet, souhaitent associer les enfants des écoles maternelles Jacques Prévert et Sacré Cœur. Un nouveau décor de Noël sera installé à l'angle de la rue des écoles et Rue de la prouerie (sur le gazon donnant au foyer logement). Il s'agit d'une « clairière enchantée » avec des

animaux lumineux et des sapins. Les enfants fabriqueront des décors qu'ils ajouteront sur les sapins pour qu'ils soient visibles par tous durant les vacances scolaires de fin d'année.

- **Ludothèque Mordelles**

Le partenariat avec la ludothèque de Mordelles est renouvelé. Des animatrices de la ludothèque de Mordelles viennent encadrer des activités jeux de société avec les élèves de moyenne et de grande sections, elles apportent également des jeux de constructions, des jeux d'imitations et des déguisements. Chaque classe assistera à deux séances. Ces séances se déroulent dans le respect strict des gestes barrières et conformément au protocole en vigueur.

- **Lire et faire lire** : les interventions des mamies lectrices dans les classes sont interrompues cette année du fait du contexte sanitaire.

- **Bibliothèque municipale**

Les animations à la bibliothèque de Saint-Gilles continuent cette année. Il est prévu que les élèves aillent une fois par période à la bibliothèque. Le fil conducteur des animations cette année est une « lecture chantée ». Les premières séances ont pu avoir lieu, dans le respect du protocole mis en place à la bibliothèque. La première séance avait pour thème « l'araignée Gypsie ».

Nous ne savons pas encore si les prochaines séances pourront avoir lieu.

- **Sorties scolaires**

Les TPS et PS ont pu bénéficier au mois de septembre de l'animation « la caravane ensorcelée » proposée par le service culturel de la mairie.

Les projets sont difficiles à mettre en place cette année en raison des incertitudes liées à la situation sanitaire.

Les sorties scolaires ne sont pas interdites mais elles doivent se dérouler dans le respect strict des protocoles sanitaires de l'école et des lieux nous accueillant. Cette contrainte rend donc certaines sorties impossibles et nous a obligées à en annuler.

Le fil conducteur de l'année, commun aux 6 classes, est l'éducation au développement durable.

Dans ce cadre, tous les élèves devaient se rendre à l'écomusée de la Bentinais durant le mois de novembre (les 12 et 27). Les TPS et PS devaient visiter la ferme et le verger pendant que les MS et GS devaient assister à l'animation « Pommes de reinette ». L'écomusée est fermé, les sorties sont donc annulées.

Des demandes sont en cours concernant la semaine du jardinage (animations dans les jardineries) et le projet UMANIMA pourrait être repris

Dans le domaine artistique, une visite (libre) au musée des beaux-arts pourrait être proposée.

Nous avons aussi envoyé une demande au service culturel de la mairie pour que les MS et GS assistent à un concert à la salle du sabot d'or au printemps.

### **Liaison Maternelle / Élémentaire**

Des échanges avaient été mis en place avec certaines classes d'élémentaire mais le protocole actuel les a suspendus.

Des activités seront organisées avec les enseignants de CP en fin d'année scolaire pour faire découvrir les classes de CP aux GS. Sur le même temps, les CP pourraient venir montrer aux MS ce qu'ils ont appris durant l'année. Ces projets restent à organiser avec nos collègues de l'école élémentaire.

## **11. La sécurité à l'école**

Le PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) est partagé en deux points : les risques majeurs et le PPMS attentat intrusion.

Le premier est à mettre en place dans le cas d'un accident de véhicule transportant des matières dangereuses sur la RN, d'une tempête ou d'un séisme. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement. Le confinement se fait dans chaque classe.

En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école.

Le deuxième est à mettre en place en cas d'intrusion malveillante. Pour ce deuxième PPMS, il existe deux exercices différents : un exercice de confinement et un exercice de fuite. Le premier a été fait le jeudi 15 octobre dans chaque classe : les enfants se sont cachés et sont restés silencieux.

Trois exercices incendie sont également à réaliser au cours de l'année scolaire. Le premier a eu lieu le 6 octobre.

## **12. Investissements et subvention de la mairie pour l'année 2020.**

Budget 2020 :

- 30,48€ par élève de fournitures scolaires, soit 4968,24 €
- 3,57€ par élève pour l'achat de livres et de fichiers soit 581,91 €
- 106,08 € par classe de transports collectifs soit 636,48 €
- 2,79 € pour les animations et sorties scolaire soit 454,77 (versé à l'APE)

- **Investissements**

- Une nouvelle structure de motricité a été commandée pour un montant de 16329 euros.
- Un réfrigérateur pour la cuisine
- Du matériel de motricité
- Tapis de motricité
- 2 tapis « carpeto » pour chaque classe
- Des couvertures pour le dortoir
- Un téléphone pro pour la direction

- **Travaux réalisés**

- Peinture des classes 7 et 9.
- Peinture des jeux de cour.

Les demandes pour le budget 2021 sont en cours d'élaboration par l'équipe enseignante. En concertation avec l'école élémentaire, une réflexion est menée sur la bibliothèque pour des travaux qui auront lieu au cours de l'été 2021.

La directrice et l'équipe enseignante remercient la mairie et ses agents pour les travaux réalisés ainsi que la prise en compte de leurs demandes. Elles la remercient également pour ses interventions rapides et efficaces quand des besoins urgents sont signalés.

La directrice remercie également les ATSEM pour leur aide et leur implication dans la mise en route de cette rentrée particulière.

- **Travaux non réalisés et investissements non accordés :**

- Un photocopieur pour la maternelle : actuellement, 16 classes utilisent le photocopieur qui est commun à l'élémentaire et à la maternelle, le photocopieur a été changé mais il n'y en a toujours qu'un seul pour les deux écoles.

### **13.Travaux de l'école :**

Les travaux avancent bien. La livraison devrait avoir lieu en juillet 2021.

### **14. Questions des parents**

*Qu'en est-il du niveau des enfants après confinement? y a t'il beaucoup d'écart entre les élèves? Ya-t-il des retards d'apprentissages par rapport aux années précédentes? Le comportement des enfants a t'il changé suite au premier confinement?*

La rentrée s'est bien passée. Le groupe classe étant déjà formé, les enfants sont vite rentrés dans les apprentissages, plus rapidement que les années précédentes où la première période est axée sur la mise en place de règles et de fonctionnement de travail. De plus, les enseignantes connaissant déjà leurs élèves ont pu agir plus rapidement sur les difficultés.

*Les sorties prévues cette année sont-elles maintenues pour l'instant? peuvent-elles être adaptées si besoin?*

*Est-il prévu des activités liées à la découverte de la nature?*

*Qu'y a t'il comme activités de prévues pour Noël?*

Les réponses ont été développées précédemment.

*Suite au nouveau protocole sanitaire, les horaires décalés ne sont pas forcément pratiques pour l'organisation des parents. N'y a-t-il pas une autre solution? Aussi il n'est pas forcément évident d'être à 8h20 à l'entrée du primaire et de l'autre côté de la maternelle.*

Les contraintes du protocole sanitaire renforcé s'imposent à tous. **Les horaires décalés ne peuvent donc pas être modifiés.** Quand vraiment il y a une impossibilité : ne pas hésiter à venir en parler à l'enseignante afin de trouver ensemble une éventuelle solution.

Question à la mairie : les parkings à vélo seront-ils couverts à l'avenir ?

Fin de séance : 20h00